

Délibération 2026-05

Point de l'ordre du jour : V 5.1.1

Objet : Bilan de l'utilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay;

Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le bilan 2025 de l'utilisation de la CVEC tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 26

Pour : 26

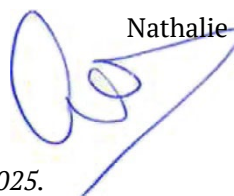
Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 mars 2026.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



Pièce jointe : bilan CVEC 2025.

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 13/03/2026 - D.2026-05</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---	--

Bilan d'utilisation de la CVEC 2025

Bilan des dépenses financées par la contribution de la vie étudiante et de campus - CVEC 2025

Produits 2025	128 506 €
Versement janvier 2025	71 346 €
Versement juillet 2025	57 160 €
Dépenses 2025	128 506 €
1- Action sociale	25 701 €
Commission d'action sociale étudiante	10 250 €
Conventions de réservation logement	15 451 €
2 - Amélioration de l'accueil des étudiants	28 271 €
Subventions aux associations étudiantes favorisant l'intégration à la vie de campus	16 500 €
Formations et sensibilisations	8663 €
Événements d'accueil étudiants internationaux	3108 €
3 - Culture	24 416 €
Subventions aux associations étudiantes pour l'organisation de projets culturels et d'événements	24 416 €
4 - Santé et prévention	38 552 €
Contribution au service de santé étudiante	38 552 €
5 - Sport	11 566 €
Subventions aux associations sportives étudiantes	9100 €
Mise à disposition d'équipements sportifs aux associations	2466 €

Compléments pour les dépenses par axe :

1- Action sociale

- Financement de la commission d'action sociale étudiante (CASE)
- Financement de conventions de réservation de logements auprès de bailleurs partenaires afin de favoriser l'accès des apprenant-es à un logement de proximité

2- Amélioration de l'accueil des étudiants

- Soutien aux associations et clubs pour la réalisation d'actions favorisant l'intégration à la vie de campus
- Financement d'actions de sensibilisation aux VSS de l'ensemble des apprenants de 1^e année lors de la semaine de rentrée, de formations à la prise en charge des VSS pour les responsables d'associations, et de formations à l'hygiène alimentaire pour les étudiants responsables de la cuisine de la Kokarde
- Financement d'événements d'accueil et de convivialité pour les étudiants internationaux

3- Culture

Soutien aux associations étudiantes pour la mise en œuvre de projets et d'événements, notamment :

- Festival des sens de l'art
- Voyage culturel à Milan
- Nuit anormale (Gala)

4- Santé et prévention

Participation au financement du Service de santé étudiante, pour la mise en œuvre d'actions de prévention en santé auprès de l'ensemble des apprenants et l'accès à des services de médecine préventive

5- Sport

- Financement des projets des associations sportives étudiantes : événements, compétitions, acquisition de matériels
- Mise à disposition d'équipements sportifs aux associations.

Les dépenses exécutées au cours de l'exercice 2025 respectent l'allocation effectuée par le Conseil d'administration lors du vote du budget initial 2025.